Image not found or type unknown

Fin des équivalences pour les ambulanciers

Par **beatles**, le **04/03/2023** à **09:58**

Bonjour à tous,

Pour la seizième fois je réitère ce sujet, créé le 2 mars 2023, pour dénoncer une pratique de plus en plus utilisée qui consiste à supprimer un sujet gênant **interdisant ainsi le droit fondamental à l'information**.

Ceci pour passer sous silence les censures d'un certain superviseur, diffamant et orchestrant, comme à une triste époque, une délation, pour protéger, par copinage, un intervenant souvent agressif et de mauvaise foi.

Le dernier en date s'intitulait « **Conflit pour le 100 %** » et concernait la fin des équivalences pour les ambulanciers (mes notifications étant la preuve de son existence).

Donc pour sauver la face d'un certain superviseur, après qu'il eut à plusieurs reprises supprimé une intervention gênante réitérée, le sujet a été supprimé **interdisant** ainsi aux ambulanciers de prendre connaissance de ces quatre documents **essentiels à leur information** :

1 – la note technique de l'Organisation des Transporteurs Routiers Européens

2 – le courrier du ministère des solidarités et de la santé adressé au président de la Chambre Nationale des Services d'Ambulances

3 – le décret n° 2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde

4 – la note d'information de la Chambre Nationale des Services d'Ambulance

Nonobstant une éventuelle tentative de plagiat, j'espère que malgré un sabotage, qui cherche **à interdire le droit d'informer**, ces quatre documents permettront aux ambulanciers de comprendre en quoi consiste exactement la suppression des équivalences.

Cdt.

(***Comme la finalité du forum n'est ni d'interdire le droit à l'information, ni la diffamation, ni la déaltion, ni de protéger l'ego d'un superviseur, mais d'apporter une aide, en cas de sabotage n° 15 ce sujet sera réitéré inlassablement***)

Par **Marck.ESP**, le **04/03/2023** à **10:01**

Je souhaiterais, SVP, que ce pamplhet ne soit plus effacé.

Je ne comprends pas cet état d'esprit d'une personne, que certains internautes ayant atterri ici suite à la fermeture d'autres forums, ont aisément reconnu (merci pour les infos).

Cette situation serait-elle tellement agréable pour lui, qu'il serait prêt à la rechercher, juste pour le plaisir de l’atteindre ?

Merci à ceux qui m'ont exprimé leur soutien, merci aussi pour vos messages.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés